

Le PROTOCOLE 2013/2015 sera signé le 23 octobre 2013

Maintien de la DGAC au sein de la Fonction Publique Maintien du modèle intégré et de l'unité de la DGAC au sein du FABEC

Par courrier du 4 octobre 2013 (ci-après) le Ministre chargé des Transport valide le protocole DGAC en précisant :

- le maintien de la DGAC au sein de la Fonction Publique d'Etat et les mesures indemnitaires et statutaires prévues au protocole,
- le maintien de l'unité de la DGAC avec SEULE une séparation FONCTIONNELLE (opérateur/régulateur/surveillance),
- une position ferme du gouvernement français vis-à-vis de la Commission Européenne et du SES2+,
- le respect de la Sécurité vis-à-vis de la performance dans le cadre RP2,
- que le taux de redevance préservera les capacités de financement et d'investissement de la DGAC.

FO a négocié ce protocole jusqu'au bout dans l'intérêt général de TOUS les agents de la DGAC. FO prend ses responsabilités et s'engage afin de :

- **maintenir la logique protocolaire** qui existe depuis 25 ans à la DGAC. Cette logique protocolaire permet des évolutions statutaires et indemnitaires au profit de l'ensemble des personnels de la DGAC y compris ceux de l'ENAC et son maintien au sein de la Fonction Publique de l'Etat,
- **défendre l'unité de la DGAC** dans le cadre du ciel unique avec le maintien de la séparation fonctionnelle opérateur (DSNA), régulateur (DTA) et surveillance (DSAC). Pour mémoire le protocole 2010 prévoyait la séparation définitive des trois entités suite à la fusion de la DSNA dans le FABEC et la disparition de la DGAC,
- **mener à terme les avancées indemnitaires obtenues pour tous les personnels techniques** (même si les avancées, 3% à compter du 1^{er} janvier 2013 réparti en trois tranches de 1% sur 3 ans, sont inférieures aux revendications) **ainsi que pour tous les personnels Administratifs et Ouvriers, les agents contractuels et les personnels de l'Équipement en fonction au SNIA et au STAC.** C'est un premier déblocage des primes qui étaient gelées depuis 2010 et, enfin, une augmentation du pouvoir d'achat,
- **sauvegarder des avancées statutaires pour tous les personnels**, notamment l'élargissement
- et l'augmentation des accès aux emplois fonctionnels pour les ICNA/TSEEAC/IESSA/IEEAC, nouvelle grille indiciaire IESSA, repyramidage des Administratifs, primes chefs d'équipe des Ouvriers d'Etat... alors même que la Fonction Publique refusait initialement toute modification,
- **obtenir des garanties indemnitaires et statutaires pour les personnels des services restructurés** et être en mesure de minimiser les impacts sociaux des changements. Les restructurations et fermetures sont décidées politiquement avec ou sans protocole,
- **garantir des recrutements** alors même que la réduction des effectifs est dogmatique,
- **faire respecter les engagements nationaux et internationaux vis-à-vis des personnels** et des services au sein du comité de suivi du protocole (ouvert aux seuls signataires),
- **défendre les métiers de la DGAC,**
- **améliorer les conditions de travail** des agents de la DGAC,
- **maintenir et améliorer les niveaux de sécurité et qualité** ainsi que le service rendu aux usagers.



Le protocole 2013/2015 sera signé le 23 octobre 2013 par le Ministre chargé des transports et trois organisations syndicales représentatives de la DGAC : FO, CGT, CFDT, (57% des voix).

Les mesures indemnitaires, statutaires et sociales contenues dans ce protocole, contrairement au précédent, sont également validées par la Fonction Publique et le Budget. Elles ont fait l'objet d'un arbitrage interministériel et du cautionnement de leur mise en œuvre par Matignon. FO a toujours insisté sur ce point afin de ne pas retomber dans les errements et les dédits du protocole 2010 pour lequel les signataires n'avaient RIEN verrouillé avec le gouvernement.

Le SNCTA et l'UNSA (35%) ont annoncé qu'ils ne signeraient pas. La CFTC et le SNPL non représentatifs n'ont pas participé. Au-delà, des revendications purement catégorielles ou personnelles et même si ce protocole n'est pas le meilleur de ces 25 dernières années, FO a fait le choix de l'accompagnement (des agents !) et s'est positionné afin de pouvoir offrir le meilleur soutien possible à tous les personnels de la DGAC. La part non-négociable de ce protocole (réduction d'effectifs et fermetures de services) touchera durement les personnels et il est absolument indispensable d'être en mesure de faire le maximum pour atténuer les impacts sociaux des réorganisations.

FO assume le choix du soutien à tous les personnels en toute circonstance plutôt que l'obtention de mesures totalement disproportionnées et ne bénéficiant qu'à un très faible nombre.

Signer le protocole c'est aussi :

- s'opposer à toute tentative de libéralisme et de transfert de compétence tant sur le plan national qu'international,
- ancrer la DGAC dans la Fonction Publique et défendre les statuts des personnels,
- enterrer définitivement les mesures du protocole 2010 (signé par le SNCTA, l'UNSA-UTCAC et la CFTC) qui prévoyait la construction du FABEC sur un modèle fusionnel (MOSAIC) et la casse des statuts des personnels.

Précision Europe et SES2+

FO refuse toute libéralisation et externalisation des services et s'est ainsi opposé à SES2+. FO, au sein de l'ETF, participera à la manifestation prévue le 14 octobre à Bruxelles. ETF et FO ont regretté que l'ATCEUC (regroupement des Syndicat Européens corporatiste de contrôleurs) n'ait pas souhaité s'associer pleinement au mouvement d'action du 12 juin 2013 pour s'opposer à SES2+.

Suite aux déclarations de la France et d'une majorité d'états, lors du conseil européen des transports à Vilnius, qui ont exprimé leur opposition au SES2+ présenté par la Commission Européenne et suite aux échanges que FO a eu dernièrement avec le Ministère et la DGAC, nous avons estimé que l'action du gouvernement apportait les garanties nécessaires à la révision en profondeur des orientations du ciel unique. En conséquence FO n'a pas appelé à un nouveau mouvement de grève inutile dans les circonstances actuelles. Il semblerait d'ailleurs qu'après réflexion les organisations ayant appelé à la grève le 10 octobre soit en train de réviser leurs positions... l'ATCEUC a levé son préavis !

FO restera vigilant sur les suites du dossier Europe et le cas échéant saura faire preuve de la détermination et de la fermeté nécessaire.

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

www.fodgac.fr/fr/adhesion/



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Paris, le **04 OCT, 2013**

**Le ministre délégué chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche**

à

Mesdames, Messieurs les secrétaires généraux
et nationaux, des organisations syndicales de la DGAC

Référence : D13023222

Objet : Neuvième protocole de la DGAC

La négociation du neuvième protocole de la DGAC est arrivée à son terme. C'est l'aboutissement de nombreux échanges témoignant de la profonde reconnaissance des pouvoirs publics à l'égard des agents que vous représentez.

J'avais appelé de mes vœux un nouveau protocole s'adressant à tous, équitable, sans méconnaître les spécificités des métiers.

Je me réjouis que ce texte, que j'ai souhaité et appuyé, recueille l'assentiment des organisations syndicales CGT, FO et CFDT représentant 57 % des personnels. Qu'il me soit permis de les féliciter chaleureusement d'avoir pris la décision de signer cet accord social qui, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, porte des mesures très favorables à l'ensemble des agents de la DGAC, en accompagnement de l'évolution des organisations de travail indispensables dans la navigation aérienne, à la DSAC ou dans les activités supports.

Cet accord largement majoritaire renforce mon action et la position du gouvernement français vis-à-vis de la Commission européenne pour défendre le modèle intégré de la DGAC qui respecte la séparation fonctionnelle entre le régulateur, le surveillant et l'opérateur de navigation aérienne, tout en permettant un management transversal de la sécurité du transport aérien à laquelle toute la DGAC et l'ensemble de ses métiers contribuent.

De même, conscient que la sécurité aérienne demeure l'objectif principal et la mission quotidienne des contrôleurs aériens et ne peut être considérée comme un acquis, je serai exigeant sur la question de la concomitance entre performance et sécurité, en particulier dans le cadre du RP2.

Enfin, s'agissant des taux de redevances, nous devons préserver les capacités de financement des investissements de la DSNA tout en veillant aux comptes d'exploitation des compagnies aériennes. Le Gouvernement qui a un regard positif sur la construction graduelle du FABEC a d'ailleurs fait un premier effort de 35 millions d'euros, au titre du budget 2014, pour renforcer les moyens financiers du projet SESAR et accompagner la stratégie technique de la DSNA.

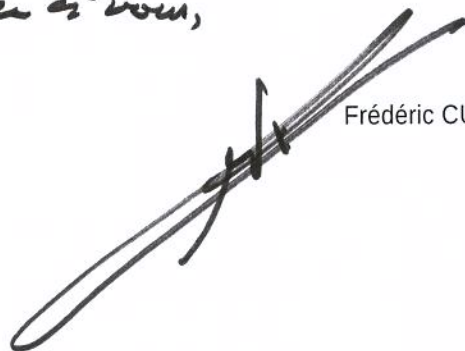
Pour autant, j'ai conscience que ce protocole n'a pas recueilli une majorité auprès du corps des ICNA même s'il convient de souligner la représentativité substantielle des signataires sur ce périmètre.

Face aux enjeux européens que je viens de rappeler, il est nécessaire que l'ensemble des professionnels de la DGAC et notamment du contrôle aérien, puissent par l'intermédiaire de leurs représentants, participer aux travaux sur l'évolution de leur métier et de leurs conditions de travail. C'est pourquoi j'ai demandé à votre directeur général d'élargir à l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la DGAC les GT protocolaires relatifs, d'une part, à la refonte du régime indemnitaire des personnels techniques, et, d'autre part, à la question essentielle des conditions d'emploi des ICNA afin de permettre à la DSNA de mieux répondre aux besoins des usagers.

Je sais pouvoir disposer de la pleine et entière acceptation des organisations signataires quant à l'ouverture de ces espaces de dialogue sur les problématiques spécifiques suscitées dans le respect de leurs prérogatives sur le suivi de la mise en œuvre du protocole.

C'est dans cet esprit que j'apposerai prochainement ma signature sur le 9^{ème} protocole de la DGAC.

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name.

Frédéric CUVILLIER